LE CLERMONTOIS

MAGAZINE

CLARUS MONS

Édité par le Conseil municipal
de Clermont-en-Genevois
Haute-Savoie

Un autre regard sur le village de Clermont. D'ici on ne voit ni les célèbres arcades du château, ni la porte d'honneur ouvragée. Cette simple tour, massive, mais accueillante, voisine harmonieusement avec le clocher de l'église, dans cette douce campagne. Nobles, gens d'église, petites gens, chacun y est chez soi.

Bulletin annuel

juin 2013

ÉTAT CIVIL - AGENDA

État-civil

enregistré sur la commune pour 2012

Naissances

Nous avons la joie d'accueillir :

- **Valentine Parein**, née le 27 février 2012
- **Edward Fournier** né le 5 mai 2012
- **Esteban Regard-Ottesen**, né le 10 août 2012
- **Melvyn Bau**, né le 3 septembre 2012
- **Ophélie Tardy**, née le 12 octobre 2012

Félicitations aux parents !

Mariage

Nous avons uni par le mariage :

- **Pierre Van de Hel et Agnès Lambert** le 22 septembre 2012

Décès

Nous avons eu le regret de voir partir :

- **Lucien Gouillon**, le 19 juillet 2012
- **Guy Gernez**, le 29 octobre 2012

A vos agendas

Programme de l'année 2013

- Samedi 13 et Dimanche 14 juillet : Festi-Rhône à Seyssel 74
- Samedi 13 juillet : Grand bal populaire et feu d'artifices
- Samedi 24 août à 20 h 30 Dimanche 25 août à 17 h 30 : Spectacle de la Renaissance
- Vendredi 30, samedi 31 août Dimanche 1er septembre : 15e Festival de Jazz au château
- Dimanche 1er septembre : Le Cochon Clermontois

Pour joindre le maire ou un adjoint :
Appelez le 06 86 07 85 49
ou le 04 50 69 63 69

Permanence :
Tous les samedis matin de 9 h à 12 h.

E.mail :
clermont.mairie@wanadoo.fr

Attention !
Nouveaux horaires de la mairie :
Lundi de 14 h à 17 h
Jeudi, Vendredi, Samedi
de 9 h à 12 h

Pour contacter le Maire ou les adjoints en cas de problème important, il serait souhaitable de prendre rendez-vous avant de se présenter, afin que ceux-ci puissent accorder à chaque personne toute l'attention que sa situation mérite.

Sommaire

Editorial		1
Budget		2
Urbanisme		4
Secrétaire de mairie		6
Agents communaux		7
Agence postale		8
CCAS		8
École		9
Associations :	L'APE	10
	Les Lutins du château	11
	Clin d'œil	12
	Les Ouables	13
	Renaissance	14
	ACCA	15
	Gymnastique volontaire	16
	Bibliothèque	16
	CPI Clermont et Desingy	17
Culture - Histoire :	Château de Clermont	18
	Jazz Club	19
	L'oratoire marial	19
	Office de Tourisme	20
Environnement :	Richesses écologiques	21
Divers		23
Les artisans de Clermont		24
A noter		3ème de couverture

Dessin de couverture : Agnès Tissot.
Merci à Georges Giroud, Clément Clavioz, Anne Desbois, Agnès Ducret.

IMPRIMÉ SUR PAPIER ÉCOLABELLISÉ FSC PAR L'ATELIER OFFSET DE FRANGY

ÉDITORIAL

Chers Clermontoises et Clermontois,

Comme chaque année, vous attendez avec impatience votre bulletin annuel, qui a pris un peu de retard, mais comme dit le proverbe « mieux vaut tard que jamais ».

C'est pour moi l'occasion de faire le bilan écrit de l'année écoulée et de vous expliquer l'action conduite par vos élus, les réalisations 2012 et les projets sur lesquels nous allons travailler au cours de l'année 2013.

Malgré la morosité ambiante, l'année 2012 a été une année de projets pour notre belle commune de Clermont.

Certaines difficultés, principalement financières, ne nous ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitions sur certains projets communaux, mais l'année 2012 a été riche d'accomplissements, de réflexions et de décisions importantes. Nous avons réalisé quelques travaux d'entretien de nos bâtiments entre autres, réfection du monument aux morts, réfection du logement au dessus-de l'école, ravalement du bâtiment de la cantine, divers travaux de voirie et de l'éclairage public. La numérotation et la dénomination des rues sont terminées, ainsi que la construction d'une nouvelle canalisation d'eau potable pour alimenter correctement les hameaux de la Blangelée et La Charité, une réalisation attendue depuis de très nombreuses années par les habitants concernés.

Pour l'année 2013, l'équipe municipale a retenu deux projets principaux qui pourront aboutir si les aides escomptées sont au rendez-vous. Soyons optimistes, elles seront là.

Tout d'abord la démolition du garage Sage avec l'éventualité de l'aménagement du site et de la création de places de stationnement, les travaux d'aménagement de la route de Jouvent qui étaient prévus en 2012, mais non réalisés faute de budget suffisant, et l'achat d'une nouvelle croix dans notre cimetière, l'ancienne ayant cédé sous le poids des années.

Bien que notre pays subisse toujours les effets d'une crise importante, nous continuerons à avancer, avec toutefois plus de prudence car les plans de financement de nos divers projets seront inévitablement plus difficiles à élaborer.

Gérer, c'est prévoir dans le respect des capacités financières qui sont les nôtres. Il est très facile de promettre, de peindre une image irréelle que nous ne serons jamais capables d'obtenir. Que souhaitons-nous pour notre village, quels services devons-nous rendre à la population ?

Pour nous, le lien social et la sécurité des personnes sont les thèmes les plus importants.

Le lien social et le cadre de vie des habitants : avec des services scolaires, culturels, associatifs pour tous les âges. Le lien social passe également par un soutien et un accompagnement du commerce local et de nos artisans.

Préserver notre identité, protéger notre patrimoine, l'aménager sans le dégrader est une volonté forte de l'équipe municipale.

Comme chaque année, les associations ont su se mobiliser pour les causes qu'ils défendent. En témoignent les manifestations couronnées de succès qui ont émaillé l'année écoulée ! Je ne peux que me réjouir de la volonté de maintenir du lien sur notre commune grâce à l'investissement associatif.

Soyez certains que le Conseil municipal et moi-même saurons prendre les décisions qui s'imposent pour continuer à défendre avec sérieux et attention les intérêts de notre commune.

Je remercie les membres du Conseil municipal ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité, leur efficacité et leur implication, toujours guidés par l'intérêt général.

Je termine en vous souhaitant à tous de bonnes vacances, et bonne lecture du Clermontois.

Le maire,
Christian VERMELLE

Les vœux du maire, une année 2013 lancée entre protocole et projets mesurés, devant de nombreux élus et une salle comble.

BUDGET

BUDGET PRINCIPAL 2012

FONCTIONNEMENT - Dépenses

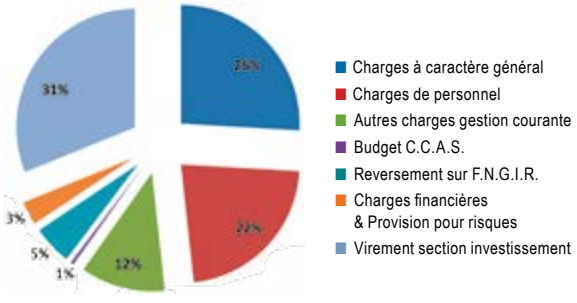

Charges à caractère général	144 838,00 €
Charges de personnel	125 000,00 €
Autres charges gestion courante	64 625,00 €
Budget C.C.A.S.	2 500,00 €
Reversement sur F.N.G.I.R.	30 043,00 €
Charges financières & Provision pour risques	18 000,00 €
Virement section Investissement	174 020,76 €
TOTAL DÉPENSES	**559 026,76 €**

FONCTIONNEMENT - Recettes

Excédent antérieur reporté	174 223,11 €
Atténuations de charges	11 400,00 €
Produits des services	19 380,00 €
Impôts et Taxes	209 043,00 €
Dotations et participations	129 580,00 €
Autres produits gestion courante	15 400,65 €
TOTAL RECETTES	**559 026,76 €**

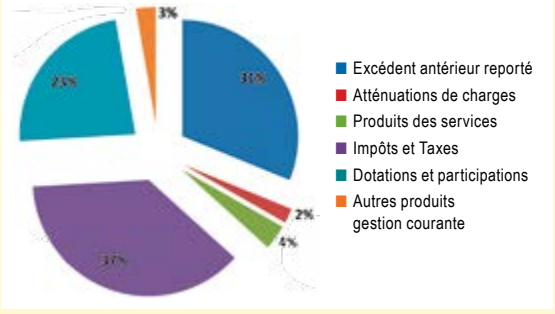

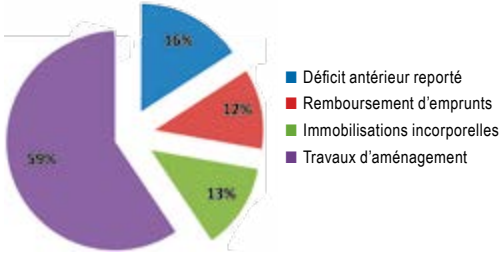

INVESTISSEMENT - Dépenses

Déficit antérieur reporté	**41 710,76 €**
Remboursement d'emprunts	31 248,00 €
Immobilisations incorporelles	33 500,00 €
Travaux d'aménagement	156 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	**262 458,76 €**

INVESTISSEMENT - Recettes

Virement section Fonctionnement	174 020,76 €
Récupération TVA	26 100,00 €
Subventions d'investissement	61 500,00 €
Emprunts et dettes assimilées	838,00 €
TOTAL RECETTES	**262 458,76 €**

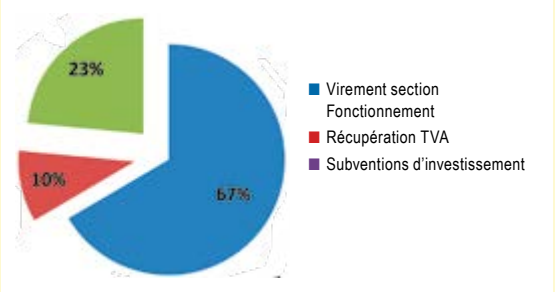

BUDGET

ÉVOLUTION BUDGETS 2008 - 2009 2010 - 2011 2012

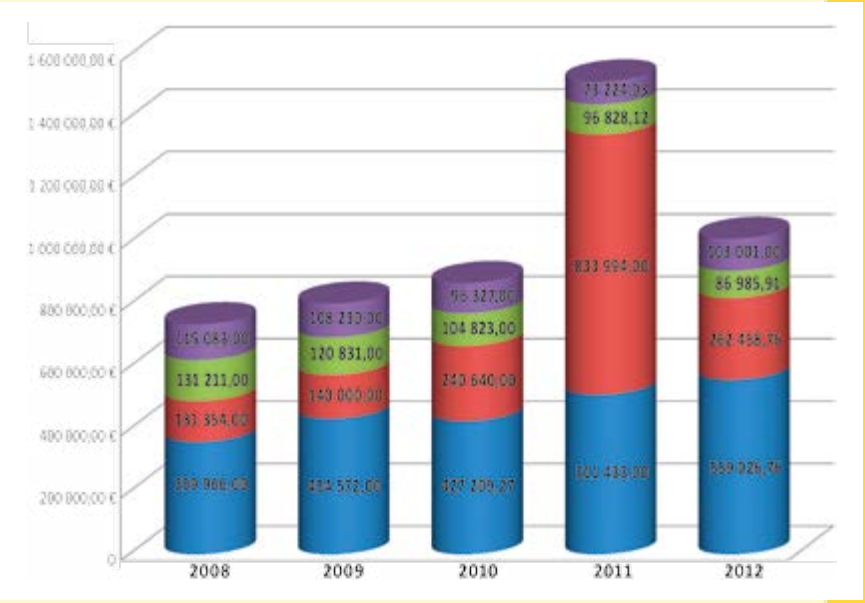

	2008	2009	2010	2011	2012
Investissement Eau Potable	115 083,00 €	108230,00 €	96 327,00 €	73 224,03 €	103 001,00 €
Exploitation Eau Potable	131 211,00 €	120 831,00 €	104 823,00 €	96 828,12 €	86 985,91 €
Investissement	131 354,00 €	140 000,00 €	240 640,00 €	833 994,00 €	262 458,76 €
Fonctionnement	359 966,00 €	434 572,00 €	427 209,27 €	511 433,00 €	559 026,76 €

PRINCIPALES RÉALISATIONS DEPUIS 2008

Bâtiments communaux

- Le Colombarium — 11 000 €
- Finition du hangar communal + aménagement extérieur — 54 500 €
- Rénovation salle polyvalente — 3 700 €
- Réfection 2 appartements communaux — 24 000 €
- Réfection du monument aux Morts — 4 000 €

TOTAL 97 200 €

Bâtiments scolaires

- Rénovation ancienne école avec sa mise en conformité — 136 000 €
- Raccordement école/cantine à l'assainissement collectif — 8 200 €
- Construction extension école — 544 000 €

TOTAL 688 200 €

Matériel informatique

- Matériel informatique pour le secrétariat et le Maire — 3 000 €
- Matériel informatique Projecteur/Lecteur DVD pour l'école — 5 100 €
- Serveur Pingoo + Migration logiciel E-Magnus — 4 800 €
- Numérisation état civil + équipement informatique école — 4 000 €

TOTAL 16 900 €

Voirie Urbanisme

- P.L.U. — 32 500 €
- Étude patrimoniale — 12 000 €
- Mise en conformité éclairage public — 18 400 €
- Travaux de voirie (goudronnage) Botesse / Chef-lieu / Rte Risoud / Sur les Roches / Devant l'école — 92 600 €
- Éclairage Public + enfouissement ligne téléphonique Croix Rouge — 36 500 €
- Études + fourniture et pose de la numérotation et noms des rues — 20 500 €
- Réseaux électrification HTA/BT — 14 500 €

TOTAL 227 000 €

Réseau eau potable

- Nouvelle canalisation eau potable La Charité / La Blangelée + renforcement du réseau — 68 000 €

TOTAL 68 000 €

M.L.

A savoir ...

Après chaque séance de Conseil municipal, un compte rendu est établi ; vous pouvez le consulter sur les panneaux d'affichage de la commune et vous les trouverez dans le Clermontois trimestriel.

URBANISME

Décisions d'urbanisme 2012

Permis de construire

BUANNEC Anne-Catherine	Rénovation d'une écurie en logement	Accordé
MARTIN Marie-Thérèse	Rénovation d'une grange	Accordé
GAEC Le Champenois	Création d'un appentis clos	Accordé
GAEC La Ferme de la Blangelée	Extention d'un hangar agricole	Accordé
CICLET Martial	Modification de la terrasse	Accordé
ORNSTEIN Cécile	Extention de l'habitation	Accordé

Déclarations préalables

CLAVIOZ Luc	Barrière et balcon bois façade ouest	Accordée
POISSONNIER Loïc	Rénovation toiture façade est	Accordée
BAK Claude	Création d'un abri de jardin sous terrasse	Accordée
MUCHOWSKI Joëlle	Remplacement fenêtres et porte de garage	Accordée
ARIIS Robert	Jacobines, façade et pose de fenêtres	Accordée
BOTTOLIER Chantal	Pose de panneaux photovoltaïques	Accordée
LIARD Bernard	Transformation baie vitrée	Accordée
BOUTET Patrick	Rénovation toiture, volets et porte-fenêtre	Accordée
MULLER Francis	Abri de jardin	Accordée
TARDY Eric	Pose d'une clôture et mur de soutènement	Accordée
FERRARI Philippe	Remplacement de verrière par des Velux	Accordée
ARIIS Robert	Jacobines, remplacement de fenêtres	Accordée
ROUX Frédéric	Garage	Accordée

Enfin, le PLU est dans la dernière ligne droite !

L'envoi du PLU (Plan Local d'Urbanisme) aux personnes associées a eu lieu en juillet 2012, nous avons reçu 7 avis :

- de la Préfecture,
- du Conseil général de la Haute-Savoie,
- de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie),
- de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- de la Chambre d'Agriculture,
- du SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours),
- de la CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles).

Pour information, 4 dossiers ont été envoyés sous format papier et 24 dossiers sous format électronique (CD).

L'enquête publique a eu lieu du 17 décembre 2012 au 21 janvier 2013 : il y a eu 25 observations. Le dossier complet est consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Le PLU sera approuvé théoriquement en juin 2013.

P.M. ●

URBANISME

Schéma de cohérence territoriale des Usses et Rhône

Les communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usses, conscientes des forts enjeux présents sur leurs territoires, de leur complémentarité et de leur intérêt à se réunir, travaillent depuis des années à la définition d'un projet politique de territoire commun.

Une démarche qui s'est concrétisée en 2009 par l'élaboration d'une charte de territoire, projet d'aménagement et de développement durable, ultime étape avant la démarche décisive de vote d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT), rendant cohérents entre eux les PLU, les plans de déplacements urbains, les programmes et schémas locaux de l'habitat et du développement rural et commercial. En quelque sorte, un « document chapeau » dont procéderont tous les autres.

Les trois communautés de communes, ont fortement exprimé leur volonté de réunir des communes qui se ressemblent par leurs activités, leurs chiffres de population, sans être sous la dépendance d'une métropole dominante et forcément écrasante par sa puissance économique.

Prolongeant la phase préparatoire de la charte de 2009, lors d'une réunion qui s'est tenu le mardi 16 avril, les délégués des trois communautés de communes ont franchi un pas décisif avec l'élection d'un bureau, qui fixera la cohérence et les impulsions décisives à cet ensemble de 26 communes, soit environ 17000 habitants. Une élection à bulletins secrets, a permis de constituer un bureau, présidé par Paul Rannard avec deux vice-présidents, Joseph Travail (Seyssel) et Bernard Révillon (Usses).

C.V. ●

Habiter Mieux avec l'Anah :

Une aide financière pour améliorer votre logement et réduire vos consommations d'énergie

Vous êtes propriétaire de votre logement ? Vous l'occupez à titre de résidence principale ?

Votre logement a plus de 15 ans ?

Vous disposez de ressources inférieures aux plafonds suivants ?

Nombre de personnes composant le ménage	*Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence – avis d'imposition 2010)*
1	11 614 €
2	16 985 €
3	20 428 €
4	23 864 €
5	27 316 €
par personne supplémentaire	3 441 €

Vos factures d'énergie sont trop élevées ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ?

Vous cherchez des solutions simples et efficaces ?

Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de vous chauffer ainsi en réduisant le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier :

- d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui représente 20 à 35 % du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € ;
- d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » de 1 600 € qui peut être majorée dans la limite de 500 € en cas de participation d'une collectivité locale.
- d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie :

tél : 04 50 33 79 60 ou 04 50 33 79 61
mél : ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr

Agence nationale de l'habitat

Déchèterie intercommunale

Route du Fier - ZA de l'Ile Nord - 74910 Seyssel

Horaires :

Lundi de 9h00 à 12h00
Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi de 14h00 à 17h00
Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

Site Internet

Retrouvez les informations de votre mairie sur **www.cc-pays-de-seyssel.fr** dans la rubrique : « **Nos 10 communes** »

Vous trouverez : coordonnées de vos interlocuteurs, associations, entreprises, renseignements administratifs.

Relevés compteurs d'eau

Nous informons la population qu'un technicien du syndicat des eaux de Bellefontaine procédera prochainement au relevé des compteurs d'eau :

du 24 juin au 26 juillet.

En cas d'absence, merci de nous retourner le coupon qui vous sera transmis afin que la facturation soit correctement réalisée.

MAIRIE

Secrétaire de mairie en milieu rural, un métier aux multiples facettes !

Quel point commun existe-t-il entre le directeur général des services d'une commune de 3 500 habitants et l'adjoint administratif territorial du village ?
Ces agents, appartenant tous deux à la fonction publique territoriale, exercent en fait bien le même métier, celui habituellement appelé : « secrétaire de mairie ». Mais cette profession est très mal connue de la population qui perçoit encore souvent le (ou la) secrétaire de mairie comme « la » secrétaire de « la » mairie. La taille des collectivités territoriales et des différents établissements publics (syndicats intercommunaux, communautés de communes et d'agglomération, CCAS...), et les très nombreuses compétences qui leur ont été dévolues depuis la loi du 2 mars 1982, placent le responsable de ces structures locales au cœur de la mise en œuvre des missions de services publics dont elles ont compétence.
Sur le territoire français, les trois quarts des communes ont moins de 1 000 habitants. À l'opposé, on ne dénombre qu'une centaine de communes de plus de 50 000 habitants. C'est donc une multitude de secrétaires de mairie qui œuvrent chaque jour au bon fonctionnement du service public local.

Secrétaire de mairie : un métier dont la dénomination repose étymologiquement sur la notion de secret.

Dès le XIVe siècle, le mot « secrétaire » désigne une personne attachée à une autorité appelée à rédiger des lettres à caractère officiel.
Le mot secrétaire semble aujourd'hui désuet pour désigner le responsable administratif d'une petite collectivité. De l'usage du mot « secrétaire » au XVIe siècle, la fonction garde cependant le sens de « sachant garder les secrets ». En effet, il existe peu de lieux publics où l'on entend autant de confidences que dans une mairie : lors, par exemple, de la rédaction de certains actes d'état civil où l'usager peut être amené à divulguer certains éléments de sa vie privée, ou lors d'entretiens à huis clos avec les élus.

Un métier historiquement ancré dans le monde administratif rural.

Au XIXe siècle, beaucoup d'enseignants assumaient la fonction de secrétaire de mairie en milieu rural. Une loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement scolaire autorisait les instituteurs ruraux à exercer également la fonction de secrétaire de mairie. À l'époque, nombreuses étaient les personnes illettrées. Par sa culture et l'étendue de ses connaissances, l'instituteur représentait une aubaine pour l'État de se voir représenté dans les petites communes pour mettre en œuvre les missions de services publics essentiellement régaliennes (élections, état civil...).
Aujourd'hui encore, ils sont près de 2 000 en France à pratiquer ce double métier de secrétaire de mairie-instituteur.

Un métier qui a su (et dû) s'adapter à la complexité des procédures administratives et qui recouvre aujourd'hui des missions multiples.

Au XXIe siècle, les missions des secrétaires de mairie vont bien au-delà de la rédaction d'actes officiels. Aujourd'hui, le secrétaire de mairie est l'appui technique, administratif et juridique des élus et plus particulièrement du maire.
Point de salut si le tandem maire/secrétaire de mairie ne fonctionne pas. La confiance, le respect et l'envie de travailler ensemble au bon fonctionnement du service public local sont indispensables.
Ils et elles (la plupart sont des femmes) mettent en œuvre, sous la directive des élus, les politiques de l'équipe municipale. Ceci requiert des compétences multiples parmi lesquelles nous retiendrons les principales :
Les finances, la rédaction des actes administratifs, l'urbanisme, la gestion funéraire, les élections, l'accueil du public, le management et les ressources humaines, le montage des dossiers et l'animation de réseaux, etc.
Un métier très diversifié, voilà pourquoi le ou la secrétaire de mairie se trouve donc être un maillon incontournable de la vie communale ●

MAIRIE

Le rôle de nos agents communaux

Connaissez-vous tous nos agents communaux et leurs compétences au sein de la commune ?

Petit retour en arrière sur le personnel communal, avant le changement de municipalité, en mars 2008, la commune disposait d'agents communaux se répartissant comme suit :

- Un agent employé pour assurer la gestion de la cantine, repas, mais aussi le transport et la surveillance des enfants de maternelle.
- Une secrétaire de mairie en charge des actes administratifs, la gestion des finances, l'accueil et gestion des demandes des administrés.
- Un agent technique qui gère l'entretien des bâtiments communaux, des tontes sur l'ensemble de la commune des déchets encombrants, du déneigement des abords des offices publics, etc…
- Un agent administratif tenant l'agence postale communale et s'occupant de la surveillance des enfants dans la cour.
- Un agent technique aidant la cantinière au moment des repas et effectuant l'entretien des classes et pièces annexes.
- Un agent technique effectuant l'entretien du bâtiment de la mairie (secrétariat + agence postale + salle du conseil + bureau du maire + bibliothèque et la salle polyvalente).

De gauche à droite :
Devant : Catherine Lina, William Lamouille, Virginie Peltier, Valérie Passerat
Derrière : Anne Desbois, Isabelle Willers, Agnès Ducret

Au fil des années, les tâches de travail des agents ont évolué. La modernisation et le développement des services rendus, (nouveaux horaires du secrétariat de mairie, du point poste, la forte augmentation des tâches à effectuer, l'entretien des nouveaux bâtiments, les modifications des règles de surveillance extrascolaire (environ 50 enfants à surveiller dans la cour de l'école après le repas et jusqu'à l'arrivée des maîtresses), nous ont donc amener à recruter un agent supplémentaire etc.

Le personnel communal étant affilié à la fonction publique des collectivités territoriales, nous sommes tenus d'appliquer les prescriptions de rémunération en vigueur au statut. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur le budget du personnel qui est de ce fait en forte augmentation depuis 2008, sans oublier que les charges sociales sont revalorisées régulièrement.

Le nombre d'heures effectuées par le personnel évolue également, en 2008, 129 h 30 par semaine étaient effectuées, 131 h en 2009, 136 h 30 en 2010, 148 h en 2011 puis 149 h en 2012.

M.L. ●

Tableau succinct de l'évolution des différentes charges depuis 2008 :

Charges salariales	2008	2009	2010	2011	2012
Charges du personnel	**48 499 €**	**62 563 €**	**66 551 €**	**73 220 €**	**86 105 €**
Cotisations URSSAF	9 530 €	16 629 €	16 073 €	14 824 €	18 675 €
Cotisations caisses retraite	9 233 €	5 704 €	8 398 €	13 348 €	15 017 €
Cotisations ASSEDIC	1 211 €	2 247 €	3 286 €	1 516 €	1 790 €
TOTAL	**68 473 €**	**87 143 €**	**94 308 €**	**102 908 €**	**121 587 €**
Coût horaire d'un agent	**10,20 €**	**12,80 €**	**13,30 €**	**13,40 €**	**15,70 €**

Réunion de quartiers et hameaux

Les élus vont à votre rencontre, afin d'échanger autour de leurs actions menées depuis 2008 et de l'avenir de notre territoire. Grâce à ces rencontres, nous concrétisons notre engagement à entretenir le dialogue avec les habitants. La première réunion a eu lieu le samedi 20 avril chez Madame Hortense Mugnier et Michel Dérisoud que nous remercions pour le sympathique accueil.

Des invitations vous parviendront qui détermineront les lieux et l'heure. Nous espérons que vous serez nombreux à répondre à nos invitations.

MAIRIE

Du côté de l'A.P.C. (Agence postale Communale)

L'Agence Postale est ouverte les :
lundi, mardi,
jeudi, vendredi et samedi
de 8 h 30 à 11 h 45

Les recharges téléphoniques sont en vente à l'agence.

Bouygues telecom · Auchan telecom · mobile · Virgin mobile · Carrefour MOBILE · SFR · KERTEL

Depuis fin 2012, les panneaux de dénomination des rues ont fleuri sur la commune. Vous avez été invités à venir retirer en mairie la plaque du numéro correspondant à votre habitation et à la fixer sur votre boîte aux lettres, portails ou murets, de manière à ce qu'elle soit visible depuis la voie d'accès.
Une plaque de numéro posée, c'est bien, une boîte aux lettres bien identifiée, c'est encore mieux !
C'est l'occasion de rappeler ici les quelques règles d'or pour bien identifier votre boîte aux lettres et les avantages qui en découlent.

- Inscrivez lisiblement sur la boîte aux lettres le nom de toutes les personnes qui habitent à cette adresse,
- Placez votre boîte aux lettres à l'entrée de votre propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique,
- Assurez-vous de communiquer votre adresse précise à vos correspondants.

Nommer et numéroter sa boîte aux lettres permet de recevoir son courrier dans les meilleures conditions, sans risque d'erreur, et d'être en conformité avec la législation en vigueur.
Et c'est aussi faciliter le travail de notre aimable factrice, Madame Grillet !
A bientôt à l'agence postale.

Agnès Ducret ●

Information à la population

Suite à la nouvelle numérotation des rues de la commune, des habitants ont émis le souhait de recevoir une seconde plaque de numéro.
La mairie de Clermont-en-Genevois vous propose donc de faire une nouvelle commande.
Pour toutes les personnes qui souhaiteraient obtenir une seconde plaque, vous pouvez passer commande auprès de la mairie avant le 30 août dernier délai, au tarif de 10 €/plaque à régler en espèce ou chèque à l'ordre du trésor public.

C.C.A.S.

Repas des Anciens

C'est dans une ambiance pour le moins très festive que nos anciens se sont retrouvés autour d'un convivial et délicieux repas préparés par Philippe notre aubergiste.

Ce moment reste toujours aussi apprécié tant pour les personnes invitées que pour les membres très actifs du CCAS ●

ÉCOLE

Voyage scolaire

Grâce aux maîtresses, Natacha et Marie-Agnès, et avec l'aide des associations du village, de la mairie de Clermont, Desingy, Droisy et du Conseil général, les enfants de notre école ont pu partir 3 jours en voyage scolaire dans la région de Nîmes.
Au programme, visite des arènes, d'Aigues-Mortes, des salins, de Saintes- Marie-de-la-Mer et de son église, des Baux-de-Provence avec sa carrière de lumière et son château.
Au terme de ces 3 jours, les enfants sont revenus certes fatigués mais avec un enrichissement scolaire certain et des souvenirs de moments partagés entre copains sûrement inoubliables !!!
Merci à tous ceux qui ont permis ce voyage.

Temps méridien

Le temps méridien est ce temps dans la journée scolaire entre 11 h 30 et 13h.
Il comprend bien entendu le temps de repas mais aussi de jeux. Afin d'offrir aux enfants un plus grand choix de divertissement, Mme Briand en collaboration avec la mairie et dans le cadre de son programme scolaire a fait construire aux enfants de sa classe de CM2 des jeux anciens en bois.
La mairie tient à remercier M. Petit, menuisier sur la commune qui a fourni gracieusement le bois prédécoupé nécessaire à l'élaboration de ces jeux.

Prévention routière

Depuis le mois d'avril, vous avez pu voir fleurir des panneaux de prévention routière notamment autour de l'école.
Ce projet est l'aboutissement d'un travail de collaboration entre l'école et la mairie.
Il est le fruit des réflexions souvent très pertinentes des enfants sur le sujet.
Gageons que ce travail pourra contribuer à l'évolution des mentalités sur la vitesse de circulation dans notre village.

Réforme scolaire

Après avoir mûrement réfléchi le Conseil municipal a décidé de mettre en application la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.
La commission a commencé sa réflexion et s'attache à rencontrer tous les partenaires concernés afin d'élaborer un schéma d'organisation optimum pour le bien-être des enfants.

C.O. ●

L'A.P.E.

Asoociation des Parents d'Elèves

Deux éléments importants ont marqué le début de l'année scolaire 2012/2013 à Clermont :

- La démission de l'ensemble des membres du bureau de l'APE en raison du départ de leurs enfants au collège,
- Une équipe enseignante, toujours la même et toujours aussi dynamique, constituée de Mesdames M.-A. BOUR et N. BRIAND, qui avisait l'ensemble des parents : « Nous avons un projet de voyage cette année, nous souhaitons emmener vos enfants dans le Gard au mois d'avril 2013, êtes-vous partant parce que nous avons besoin de fonds pour financer ce projet ! ». Tous les parents présents ont répondu par l'affirmative.

L'APE a pour but de soutenir les projets pédagogiques des enseignantes et véhiculer à travers cette mobilisation des valeurs d'entraide, de solidarité, d'union, de partage, et pour relever ce défi, nous nous sommes mobilisés. Nous avons pu également compter sur une bonne gestion de l'ancienne équipe qui laissait les caisses « pleines ».

Tout au long de l'année scolaire, nous organisons ou participons aux activités suivantes :

- Tenue d'un stand au marché de Noël au château de Clermont (décembre),
- Les diots, vente de repas cuisinés à emporter ou à consommer sur place (janvier),
- La vente de pâtisserie lors de la journée « boudins » organisée par l'ACCA (mars),
- La tombola de Pâques, en collaboration avec l'APE de Desingy (mars-avril)

Ces évènements ne sauraient exister sans le soutien et l'engagement :

- Des parents des enfants des communes de Clermont, Desingy et Droisy,
- De l'équipe enseignante,
- De la commune de Clermont,
- Du Conseil général et de ses représentants (élus et salariés) pour la mise à disposition du Château et leur disponibilité,
- De l'association des Lutins du Château,
- De l'association communale de chasse agréée (A.C.C.A.),
- De l'association Clin d'œil et du comité des fêtes de Desingy pour le prêt de matériel,
- De tous ceux et celles qui contribuent à nos actions en achetant nos produits,
- A tous nos généreux donateurs.

La Président de l'ACCA de Clermont et Droisy et la Présidente de l'APE

Les bénéfices ainsi réalisés, associés à la participation financière des parents, à l'octroi de subventions des communes de Clermont, Desingy, Droisy et du Conseil général, ont permis à nos enfants de se rendre dans le Gard, avec au programme :

- Visite du Pont du Gard,
- Visite des Arènes de Nîmes et de la Maison Carrée,
- Promenade à Aigues-Mortes (remparts, Tour Constance) - Visite des Salins (offerte en totalité par l'association Clermontoise Clin d'œil pour une valeur de 300 €) - Ballade aux Saintes-Maries-de-la-Mer,
- Baux-de-Provence (Visite des Carrières de Lumière, du château et découverte du village)

Sans compter le plaisir d'être ensemble, de partager des moments conviviaux loin des parents.

L'équipe de l'APE de Clermont:
- **Catherine JEUNE** (présidente),
- **Elisabeth CLAVIOZ** (vice-présidente),
- **Nathalie BAS BOUSSION** (trésorière)
- **Daniel BARRIL** (vice-trésorier)
- **Stéphanie PHAM-SCHALL** (secrétaire)

Parce que l'ensemble des projets de l'école véhiculent des valeurs humaines, culturelles et sportives, pour qu'ils perdurent tant par les idées que par leur réalisation, nous avons besoin de vous. Aussi, merci de votre accueil et de votre soutien tout au long de l'année et rendez-vous aux futurs parents d'élèves pour la prochaine rentrée, nous vous attendons pour étoffer notre équipe ! ●

Les Lutins du Château

Les anciens membres de l'APE avec le soutien de Monsieur Christian MONTEIL, président du Conseil général, ont créé une nouvelle association « Les Lutins du Château ».

Cette association a pour seule animation le Marché de Noël dans l'enceinte du château de Clermont.

Les bénéfices sont reversés à l'école de Clermont afin de financer, avec l'association des Parents d'Elèves, les activités proposées aux enfants par les institutrices, Mesdames BOUR et BRIAND.

Pour la troisième édition du Marché de Noël, les 1er et 2 décembre 2012, tous les ingrédients étaient réunis pour réussir la fête :

- Une trentaine d'artisans créateurs et producteurs ont fait découvrir leurs talents auprès des 2000 visiteurs ;
- Les enfants sages, après avoir participé à l'atelier bricolage, ont pu être récompensés par Saint-Nicolas avec des peluches et des friandises.
- Et comme chaque année, l'illumination de la cour intérieure, qui cette fois, profitait aux Cors de chasse du Rallye Trompe de Poisy.

Tous ces bons moments étaient accompagnés de vin chaud, de tartines « Raclette », de crêpes faites par les enfants eux-mêmes.

Les Lutins du Château tiennent particulièrement à remercier l'Association de Chasse de Clermont-Desingy-Droisy qui a financé l'intervention du Rallye Trompe de Poisy, le Conseil général, l'ODAC, la Mairie de Clermont, l'APE de Clermont et tous les bénévoles qui nous font vivre une belle aventure à travers ce Marché de Noël.

Les Lutins du Château

leslutinsduchateau@hotmail.fr

LA FERME DE BOTESSE
CHAMBRE D'HÔTES
TABLE D'HÔTES
Geneviève et Jean-Paul BARRET
Tél. 04 50 69 47 61
06 88 73 38 86
jean-paul.barret@wanadoo.fr
http://perso.wanadoo.fr/ferme-botesse

Gîte rural de la Blangelée
LOCATIONS MEUBLÉES
SEMAINE, WEEKEND
Agnès et André TISSOT

Tél./Fax 04 50 69 60 63
tissotagnes@orange.fr
Environnement très calme, proximité de la ferme

CHAMBRES D'HÔTES
M. et Mme CARTIER
Le Clôset
Tél. 04 50 60 67 13
GSM : +41 78 803 24 66
GSM France : + 33 647 27 82 27
cartierb313@orange.fr
1 chambre avec lit double + douche et WC
1 suite familiale avec 2 chambres en soupente salon - sanitaires - douche

Clin d'Œil

C'est avec 13 nouveaux membres que nous commençons cette nouvelle année. Nous sommes très heureux de voir l'association s'agrandir et de pouvoir ainsi continuer à animer le village. Un grand merci à tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Un bilan positif pour l'année 2012 :

- le traditionnel bal du 13 juillet a connu une légère baisse au niveau du bénéfice (à cause du mauvais temps) mais une augmentation du nombre de sponsors (que l'on remercie une fois de plus pour leur généreuse participation). La magie des feux d'artifices est toujours au rendez-vous et toujours autant appréciée par la foule.
- Le Cochon Clermontois a connu un vif succès. Malgré le report de date, nous avons eu une très belle journée et les Clermontois et Droiselans sont venus nombreux pour déguster la viande cuite à la broche accompagnée de sa fameuse sauce.
- La vente de pains et de journaux à l'Auberge fut une belle expérience et a permis de recruter les nouveaux adhérents qui viennent aussi bien de Clermont, de Menthonnex que de Crempigny.

Président :
Alain MUGNIER
Vice-président :
Dominique THEVENET
Trésorier :
Jean-Pierre DERISOUD
Vice-trésorier :
Bernard GRUFFAZ
Secrétaire :
Camille THEVENET
Vice-secrétaire :
Jennifer CHALAYE

Calendrier 2013 :

- *Samedi 09 Février :* Nous avons organisé un **loto** à la Maison de Pays de Seyssel au profit de l'association « Handichien » qui a pour mission d'éduquer et de remettre gratuitement des Chiens d'Assistance à des personnes atteintes d'un handicap moteur.
- *Dimanche 05 mai :* **Le marché aux fleurs et produits du terroir** se déroula autour et sur la place de la mairie.
- *Dimanche 09 Juin :* **Pique-nique au Mont des Princes**, un rendez-vous convivial pour les randonneurs, vététistes, cavaliers, etc. A l'arrivée, un apéritif était offert par Clin d'Œil à tous les courageux !
- *Samedi 13 Juillet :* Comme chaque année, **le grand bal populaire** se tiendra sur la place de la mairie et le parking du château. Des repas seront servis (grillades, saucisses, frites, etc.) avant le tirage des feux d'artifices vers 22h30. Ensuite, la soirée se poursuivra dans la gaieté et la bonne humeur du fameux bal de Clermont!
- *Dimanche 1er Septembre :* Les habitants de Clermont et de Droisy ainsi que leurs amis sont conviés à participer au **Cochon Clermontois**. Une occasion de se retrouver dans une ambiance festive et amicale autour d'un bon méchoui (cochons et moutons).

L'année s'est terminée par notre assemblée générale où Bernard Gruffaz a rejoint le bureau en tant que vice-trésorier. L'ensemble du bureau a été réélu à l'unanimité.

Merci à Patrick Lambersens, membre fondateur de l'association ainsi qu'à Bernard et Michèle Liard qui ont décidé de quitter Clin d'Œil.

L'association compte actuellement 36 adhérents. Nous serons heureux de vous compter parmi nous. Si vous aussi vous êtes motivés et plein de bonne volonté, rejoignez-nous pour donner vie à notre commune et partager ainsi de très bons moments !!

Camille THEVENET

ASSOCIATIONS

L'Association des Ouables a deux activités :

- **Les ateliers de vannerie** qui fonctionnent l'hiver, chaque semaine à Clermont, et au cours desquels quelques passionnés transmettent bénévolement leur savoir-faire en matière de bénons, paniers, paillage ou cannage de chaises, créations artistiques, tout cela avec les matériaux naturels cueillis dans le pays : la blache, le noisetier, l'osier, la ronce, l'ouable… Cet atelier, très convivial, réunit une trentaine de joyeux participants venus de toute la région.
- **Le point de vente de produits locaux et artisanaux** qui fonctionne en été au château de Clermont, les jours d'ouverture du château : soit les week-end et jours fériés en mai, juin, septembre, et tous les jours en juillet et août.

Dans le domaine gastronomique, citons les célèbres confitures maison, originales ou traditionnelles, du miel, des jus de fruits artisanaux bio, des escargots, des cookies, des chocolats et autres gourmandises, le tout « fait maison ». Et bien sûr, les meilleurs vins de Savoie, Seyssel, Frangy.

On trouve aussi dans la boutique des Ouables toutes sortes de créations artistiques qui constituent autant d'idées de cadeaux « fait main » à offrir : tableaux, objets peints, cartes, verreries, bijoux, mosaïques, etc…

La saison 2013 s'annonce bien, avec une trentaine d'exposants, grâce à l'implication des bénévoles et à l'embauche d'une vendeuse de Clermont en Contrat Unique d'Insertion. L'association qui, au départ était destinée à aider les familles rurales de la région de Frangy-Seyssel à vendre leurs produits artisanaux, a vu son activité évoluer et s'est élargie à toute la région. Elle ne pourrait pas fonctionner sans l'aide de la commune de Clermont qui offre la salle gratuitement aux ateliers d'hiver en plus d'une subvention, et grâce au Conseil général qui accueille la boutique du point de vente dans le local de la billetterie du château. Nous les remercions chaleureusement, ainsi que le personnel du château.

La présidente : A. Tissot

Les Ouables

Association pour le développement et la promotion des produits agricoles et artisanaux des pays de Seyssel et Frangy

En parler savoyard, on désigne par OUABLE la clématite sauvage destinée à la vannerie, d'où le nom de notre association depuis 30 ans.

L'auberge de Clermont,

un bar et restaurant convivial

L'auberge de Clermont continue son bonhomme de chemin et étoffe ses offres en proposant une nouvelle carte et de nombreuses spécialités du chef, (tartare de bœuf, filet de féra, cuisses de grenouille , ainsi qu'une carte de coupes de glaces qui satisferont les plus gourmands durant la saison estival.

L'accueil et l'authenticité de cette auberge vous invitent à une convivialité de tout instant.

Philippe et Nathalie soignent leur rapport qualité prix et font appel aux producteurs locaux pour la richesse de nos papilles.

Un projet de construction de terrasse naîtra prochainement pour jouir d'une situation privilégiée face au château de Clermont. Des ambiances chaleureuses et musicales sont au programme sans oublier le point de vente snack pour les soirées animées du château.

Philippe et Nathalie se disent ravis de l'accueil réservé à leur encontre et remercient particulièrement les associations, entreprises, artisans et les mairies pour leur soutien.

site internet : auberge-chateau-clermont.fr

Auberge de Clermont : 04.50.77.14.10

L'auberge du château de Clermont recherche un cuisinier ayant connaissance en pâtisserie. - Exp de 3 ans minimum - bonne qualité relationnelle - CDD 6 mois poss. CDI

Contacter M. Junillon : 04 50 66 77 23

Renaissance du château de Clermont

C'est en collaboration avec la troupe de théâtre amateur de la commune voisine de Vaulx, « Les Trois coups Vaulxoix » qu'a été réalisé le spectacle présenté par l'Association Renaissance du Château de Clermont au cours de l'été dernier.

Cette création intitulée « Jean Jacques ROUSSEAU le Savoyard », a été jouée trois fois au Château par une soixantaine de comédiens et figurants amateurs, principalement originaires des communes de Clermont, Desingy et Vaulx, ainsi que des cantons de Frangy, Seyssel et Rumilly. S'était jointe à eux, une dizaine de personnes de ce secteur géographique, venue pour assurer la logistique de la préparation et de la mise en œuvre des représentations qui ont rassemblé environ six cents spectateurs.

Ce fut pour les spectateurs l'occasion de découvrir quelques événements marquants de la vie de Jean Jacques ROUSSEAU dans son itinéraire de vie en Savoie, entre Genève et Chambéry, en passant par Bossey, Annecy et « les Charmettes », et de vivre en direct quelques aventures de cet auteur illustre, présentées par de bien sympathiques commères de village et ponctuées de petits refrains musicaux chantés par de très jeunes interprètes. Ils ont pu en même temps apprécier le remarquable talent des acteurs.

Les répétitions ont commencé en mai. Toutes les personnes intéressées par un rôle ou une figuration sont les bienvenues. Elles peuvent s'adresser à Bernard CARTIER à Clermont en Genevois - tél. 04 50 60 67 13

En août prochain, samedi 24 à 20h30 et dimanche 25 à 17 heures, sera présenté un nouveau spectacle mis en œuvre en coproduction avec l'association « Fun en Bulle » avec laquelle Renaissance a déjà travaillé en 2010 pour réaliser « Les Murmures du Pamphiot ». Intitulé **« Le Fardeau de Curosset »** il est inspiré par un évènement survenu dans notre département au milieu du 19e siècle qui avait défrayé la chronique à l'époque sous la désignation populaire « les possédées de Morzine ». Il décrit la vie des femmes dans une vallée montagnarde de Haute-Savoie et évoque certaines conséquences de leur isolement dû à l'absence des hommes, appelés à travailler ailleurs ●

Qui est-ce ?

Reconnaissez-vous les élèves de cette classe ?

Renvoyez vos réponses à la mairie.

A.C.C.A.

Association communale de chasse agréée

Notre espace naturel exceptionnel haut-savoyard pâtit toutefois d'un manque de diversité en périodes automnales et hivernales. En effet, notre territoire est essentiellement constitué de bois, de prés de pâturage, de maïs et également de céréales. Mais lorsque ces deux derniers sont récoltés, la terre se retrouve à nue. Et c'est ainsi qu'additionné à la perte des feuilles, et aux pâtures, nous nous retrouvons sans couvert végétal. Or celui-ci est la base de la nourriture et de l'abri de la petite faune, comme l'est l'espèce emblématique : le lièvre.

Des solutions existent, et c'est ainsi que nous nous sommes engagés à participer à l'une d'entre elle la saison dernière : « la culture dérobée ».

Une culture dérobée se plante entre deux cultures principales au cours de l'année (par exemple entre une parcelle de blé récoltée en été et la suivante plantée au printemps). Celle-ci ne doit pas être récoltée ou labourée avant le 15 janvier. Elle est composée de sarrazin, phacélie, vesce, radis et tournesol...

Cette pratique a un triple intérêt, pour les apiculteurs : ils disposent d'une ressource alimentaire pour leurs abeilles au moment crucial de la mise en hivernage ; pour les agriculteurs : ils améliorent la structure de leurs sols et bénéficient d'un engrais vert ; pour les chasseurs : elle créée un couvert végétal et une source de nourriture pour toute la faune.

Lors de sa première mise en place l'année dernière à Clermont, les résultats positifs ne se sont pas fait attendre. A elle seule, elle concentrait une bonne population de faisans (qui habituellement ne s'acclimatent pas bien à notre biotope). La présence de lièvre était quotidienne et la fréquentation de sangliers et chevreuil était régulière. Une vraie réussite...

La prise en charge financière du coût des semences se fait de façon partagée, à 60% pour la fédération départementale des chasseurs et 40% pour notre société de chasse.

L'ACCA de Clermont en partenariat avec celle de Droisy et Desingy, s'est impliquée de façon naturelle au marché de Noël, organisé par « les lutins du château ». C'est ainsi que nous avons financé et organisé la venue des trompes de chasses du « rallye trompe de Poisy », qui ont fait trembler la cour centrale du château.

Dernièrement, pour la troisième année consécutive la vente de boudins a connu un vif succès. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette journée, notamment Clin d'œil pour le prêt de matériel et la mairie pour la salle communale. A l'année prochaine !!

L'association communale de chasse est à votre écoute, en espérant vous croiser dans notre espace naturel clermontois !!

Clément Clavioz

Le boudin fait recette à Clermont !!

Dimanche 10 mars, sous un beau soleil, la traditionnelle matinée « boudins des chasseurs » de Clermont et Droisy a connu un beau succès devant la salle polyvalente. Cette année encore, tout au long de la matinée, les gourmands et gourmets de Clermont, Droisy et des environs étaient présents, 280 kilos de boudin, 100 kilos de tripes et 200 parts de tomme blanche ont trouvé preneur dans la matinée.

Une initiative très appréciée : la participation de l'Association de Parents d'Elèves qui ont vendu des pâtisseries au profit de la prochaine sortie scolaire dans le Gard.

Une belle satisfaction pour les organisateurs, et les deux présidents, Jérôme Clavioz et Bernard Willers ravis de cette journée. Les bénéfices engendrés de cette journée seront utilisés pour le repeuplement du gibier

Gymnastique volontaire

Clermont Détente Desing'ym

Bon pour la santé !... bon pour le moral !...bon pour le corps

Notre association propose des séances de gymnastique, composées d'exercices variés pratiqués en musique :

- Cardio (idéal pour maintenir la ligne et le souffle !)
- Renforcement musculaire (cuisses, abdos,-fessiers), avec utilisation de divers matériels (steps, lests, élastibands, bâtons, corde, ballons pailles...)
- Gym douce, technique d'étirement et d'assouplissement
- Fitness (enchaînements, coordination)

Les séances ont lieu en matinée ou en soirée. Ce sont des séances d'une heure dispensées par Hicham, animateur diplômé.

- **Le mardi de 19h45 à 20h45 à la salle des fêtes de Desingy**
- **Le jeudi de 9h à 10h à la salle des fêtes de Clermont**

(2 cours d'essai gratuits)

Tout le monde le sait, la pratique régulière d'une activité physique a des effets bénéfiques sur la santé physique et mentale. Alors, pour lutter contre la sédentarité et optimiser votre capital santé, le tout dans une ambiance conviviale...

Chaussez vos baskets et venez découvrir notre association !

Bibliothèque municipale de Clermont

Connaissez-vous les nouveaux locaux de la bibliothèque ? Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à découvrir ce nouvel espace aéré et lumineux et ses nombreuses collections dont l'inauguration a eu lieu le samedi 15 juin à la bibliothèque 13 place de la mairie (derrière la salle des fêtes, ancienne galerie d'art).

Enfants et adultes apprécieront les coins lecture et détente que nous avons décorés à leur intention. La bibliothèque est l'un des rares lieux à Clermont où tout le monde peut se retrouver pour discuter, échanger et boire une tasse de thé. Alors venez vite nous rejoindre ! Nous rappelons que l'inscription est gratuite et sans engagement.

Cette année, nous participons au prix Rosine Perrier afin de découvrir et faire découvrir des auteurs et leurs romans. Les modalités de participation sont à découvrir en bibliothèque.

Nous souhaitons vous voir de plus en plus nombreux partager le plaisir de la lecture à nos côtés.

L'équipe de la bibliothèque

Horaires de la bibliothèque :
Jeudi de 16h à19h
Samedi de 10h à 12h

Je profite d'un espace dédié à la bibliothèque pour passer un appel : Mes amis et moi, livres de la bibliothèque, souhaiterions rencontrer de nouvelles personnes pour prendre soin de nous, même occasionnellement, afin de suppléer les bonnes âmes qui nous cajolent déjà. A bon entendeur...

Du changement chez les Sapeurs Pompiers du CPI Clermont/Desingy

Au mois de juillet 2012, le Major DUFOUR Paul, chef de centre, a pris une retrait, bien méritée après 37 ans de bons et loyaux services. Son successeur est le Caporal Chef LAPLACE Eric, résidant sur la commune de Desingy. Il fut son adjoint, depuis la fusion du CPI de Clermont et du CPI de Desingy, c'est-à-dire, pendant 7 ans.

En fin d'année 2012, l'effectif était de 9 sapeurs pompiers. En janvier 2013, il a été renforcé par deux recrutements : une jeune fille en tant que sapeur pompier, et un infirmier sapeur pompier qui officiait dans le département du Rhône. Tous deux résident sur la commune de Desingy.

C.P.I. Clermont & Desingy

Activité opérationnelle et formations

Sur l'année 2012, le CPI est intervenu une quarantaine de fois sur les communes de Clermont et Desingy. Ces interventions sont diverses : secours à personne ; accidents véhicules légers, 2 roues ; feu de cheminée, de végétaux ou électrique ; prévention d'accidents ; chute d'arbres ; inondation ; recueil ou sauvetage d'animaux.

Pour pouvoir effectuer ces interventions diverses et variées, 40 heures de formation annuelle sont obligatoires. Pour cela, une manœuvre mensuelle est effectuée par tous les sapeurs pompiers du centre. Elle a lieu un dimanche matin par mois et pour chacune d'elles, les thèmes abordés sont variés. Le contrôle des poteaux d'incendie doit se faire une fois par an, en accord avec les communes. Les résultats de ces contrôles sont envoyés au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Puis, ils sont enregistrés dans leur base de formation utile lors d'incendie. Ce service les transmet ensuite aux communes respectives avec les modifications à faire s'il y a lieu.

S.D.I.S. haute-savoie

Au niveau opérationnel, le secteur d'intervention du CPI Clermont/Desingy va s'agrandir aux communes de Droisy et Crempigny-Bonneguête.

Recrutement

Durant le premier semestre 2013, il est prévu l'organisation d'une demi-journée « porte ouverte », destinée à informer sur le métier et le volontariat des sapeurs pompiers en vue de futurs recrutements. Une partie des habitants des communes de Clermont et Desingy, mais aussi de Droisy et Crempigny-Bonneguête, sera invitée à cette demi-journée, en accord avec les maires des communes. Ce recrutement concernera les hommes et les femmes âgés de 18 à 40 ans.

Pour information, les jeunes âgés de 11 à 16 ans peuvent, s'ils le désirent, intégrer une section de Jeunes Sapeurs Pompiers soit au Centre de Secours de Frangy, soit celui de Seyssel. Ces jeunes sont une partie de la pépinière des sapeurs pompiers actifs.

Toute personne majeure désireuse de venir en aide à la population, peut prendre contact avec le Chef de Centre au 06.43.77.58.55 ou au 04.50.44.79.30

Nous vous remercions pour l'accueil chaleureux que vous nous réservez lors de notre passage pour les calendriers de fin d'année.

Les Sapeurs Pompiers du CPI Clermont/Desingy

Une équipe de foot à Clermont !!!

Un dimanche de décembre 2012, le FC Frangy a organisé son tournoi annuel de foot en salle (futsal).

10 équipes étaient engagées et en finale, l'équipe de FC Frangy s'est inclinée face à une équipe familiale « Equipe de Clermont », représentée par 6 petits-enfants de Roger Clavioz qui étaient soutenu par Laurent Clavioz !!!

A quand une équipe et un stade à Clermont !!

CHÂTEAU DE CLERMONT

Retour sur la saison 2012 du château de Clermont

Le Château de Clermont, domaine d'art et de culture du Conseil général, a poursuivi en 2012 sa hausse de fréquentation en gagnant 1,8% de public par rapport à 2011, soit un total de 11700 personnes. Les spectacles de la programmation ***Itinéraire bis*** ont à nouveau fait salle comble avec 6760 billets vendus. Les visites du château ont également attiré le public, que ce soit en individuel ou en groupe. Les navettes ont bien rendu service; elles diffusaient même cette année les musiques des spectacles, conférant une ambiance conviviale pendant le temps de transport.

La visite ***Le cas Pompée Regard: Affaire classée?***, en lien avec l'exposition ***Un regard nommé Gallois, entre Rome et Savoie, 1512-1582***, conçue à l'occasion du 500e anniversaire de la naissance du bâtisseur du château, a été très appréciée. ***Demeure de prestige*** (par la compagnie Moitié Raison/Moitié Folie), visite théâtrale du château menée par Vanda, agent immobilière loufoque et attachante, a également bénéficié d'une forte participation.

Les visites ***Dans la peau de...***, assurées par l'historienne Catherine Hermann et l'archéologue Eva Chauvin Desfleurs, ont à nouveau intéressé un large public.

Enfin, le château a pu être découvert sous un autre regard grâce à une mise en lumière nocturne qui constituait la principale nouveauté de cette saison.

Châtoscope, représentations multiples des châteaux de Haute-Savoie.

Austères sentinelles accrochées aux flancs des montagnes, ruines déchiquetées envahies de végétation ou bâtiments familiers que les habitants chérissent et font vivre, l'exposition temporaire présentée au château de Clermont du 1er mai au 25 octobre 2013 révèle toutes les facettes des représentations des châteaux de Haute-Savoie le long d'un parcours chronologique s'étendant du Moyen-Âge à nos jours. L'imagerie multiple qui leur est consacrée atteste de leurs rôles à travers l'histoire locale. Patrimoine indissociable de la mémoire politique, militaire, religieuse et de la situation géographique du département, les châteaux et vestiges en ruine se livrent tour à tour, théâtres de légendes ou lieux de tous les pouvoirs.

Quelles sont ces représentations? Quelles sont les raisons qui ont poussé artistes, scientifiques, universitaires, auteurs et spécialistes à vouloir sans cesse montrer, étudier, photographier ou dessiner ces bâtiments mythiques? Tous ont-ils le même point de vue, les mêmes objectifs?

L'exposition répond à ces interrogations en présentant un vaste panorama de toutes les formes de représentations, des gravures à la peinture contemporaine, en explorant les divers univers technologiques des relevés archéologiques, en passant par les plans scientifiques, la photographie jusqu'à la vidéo à lasergrammétrie.

Un programme d'animations pour tous les publics, des visites classiques, surprises ou théâtralisées, accompagnent l'exposition tout au long de la saison.

La saison 2013 s'amorce

La visite nocturne ou encore ***Demeure de prestige*** seront reconduits, de même que les visites ***Dans la peau de***, qui feront intervenir cette année un professeur de Lettres, un Architecte des Bâtiments de France, un Historien médiéviste ou encore un archéologue.

La programmation estivale Itinéraire bis sera tout aussi variée en 2013, avec toujours du théâtre, de la musique, de la danse, des arts de la rue. Des ***Concerts sous les cerisiers*** auront lieu chaque samedi du mois de mai. Venez par exemple assister les 28 et 29 juin à ***Embouteillage***, spectacle non pas de rue, mais de « route », imaginé par la metteur en scène Anne-Laure Liégeois et réunissant 32 « scènes automobiles » : une trentaine de textes y mettent en situation des personnages immobilisés dans un embouteillage et proposent au public des scènes de théâtre dans un lieu très restreint : la voiture.

Fort de toutes ces propositions, le château de Clermont ouvrira ses portes dés le 1er mai, pour une saison qui s'étendra jusqu'au 30 septembre. Le 4 mai, il abritera le vernissage de l'exposition ***Châtoscope.*** Vous pourrez découvrir cette exposition ainsi que l'ensemble du programme d'activités de 10 à 12 h et de 14 à 18 h tous les samedis et dimanches de mai, juin et septembre et tous les jours en juillet et août, et pour la première fois cette année profiter de départs de navettes depuis Rumilly et Seyssel ●

www.jazzclubannecy.com/
www.culture74.fr/
ODAC 04 50 69 46 81

Programme du 15° Festival de Jazz du Château de Clermont-en-Genevois

Les 30, 31 Août et 1er Septembre 2013

Organisé par le Jazz Club d'Annecy, en partenariat avec le Département de la Haute-Savoie ODAC dans le cadre du programme «Itinéraire bis».

Vendredi 30

19 h 30 **Bastien BRISON Trio**
Un jeune et brillant pianiste lyonnais qui concilie « L'héritage des grands trios bop des années '50 et l'influence de grands trios actuels ».

21 h 00 **Benny GOLSON / Till BRONNER / Antonio FARAO / 5tet**
La quintessence du Jazz européen au service d'une véritable « légende » de l'histoire du Jazz.

Samedi 31

19 h 30 **Santos CHILLEMI 5tet**
Un unique pianiste argentin « de ceux qui font avancer le Jazz » Martial Solal dixit.

21 h 00 **TROC (Alex LIGERTWOOD / André CECCARELLI)**
Flash back sur les 70's fusion Jazz/rock, avec notamment le charismatique chanteur de Jeff Beck et de Santana.

Dimanche 1er

19 h 30 **Ben TOURY 4tet**
La preuve par 9 que le blues français n'a plus grand chose à envier aux anglo-saxons.

21 h 00 **Otis GRAND 7tet**
Le « Gentle Giant du Blues », en Angleterre « Guitariste de Blues de l'année» (de 1990 à 1996), nominé aux prestigieux W.C. Handy Blues Awards de Memphis, à la tête de l'une des plus chaudes formations de Rhythm'n'blues actuelles ●

L'oratoire marial sur la colline du château

Quand on débouche du chemin montant à travers bois, sur la colline du château, c'est avec une certaine émotion que l'on découvre la chapelle, un bâtiment à l'architecture très simple, bien à sa place dans son cadre de verdure.Le charme naturel des lieux invite au recueillement.

Plutôt qu'une chapelle, il s'agit d'un oratoire dont l'aspect rustique évoque un chalet de montagne ou un four banal de village, en pierre de taille, témoignage d'une architecture religieuse du XXe siècle avec l'importance donnée à l'avant-toit, supporté par des colonnes, et par les marches qui permettent d'accéder à l'autel. Deux tableaux de bois du sculpteur savoyard, M. Demaison, évoquent la vierge sur son lit de mort, entourée des onze apôtres, et une représentation classique de l'Assomption.

En 1949, l'abbé Armand Bozon, originaire de Manigod, est nommé à Clermont. Au moment de son ordination, à la fin des années 30, il avait fait le vœu de faire construire un jour une chapelle consacrée à la Vierge, et dès son arrivée à Clermont, il eut un coup de cœur pour cette colline située au-dessus du château, riche de vestiges de l'ancien château-fort. Le 15 août 1950, au cours d'une procession sur la colline, il fit part aux fidèles de son vœu et nombreux sont ceux qui répondirent à son appel : un tailleur de pierre, deux maçons locaux (Marcel Viret et Marius Guillermin), aidés par les hommes de la paroisse. Les murs furent édifiés avec les pierres de récupération de l'ancien donjon. Le toit fut réalisé par Léon et Jean Viret, charpentiers à Clermont.

Restait à résoudre le problème du financement de tout ce qui n'était pas bénévolat... Un appel fut donc lancé à tous les paroissiens.

Amédée Thévenet, rapatrié d'Indochine à 24 ans alors que sa mort avait été officiellement annoncée à sa famille par l'autorité militaire, fit avec sa solde perçue à son retour, un don important à l'abbé Bozon, « *par gratitude envers la Vierge Marie qui l'avait protégé dans les épreuves traversées au cours du conflit et dans les camps indochinois* ».

Le 15 mai 1951, au cours d'une procession, le dimanche de Pentecôte, l'oratoire fut béni et consacré. C'est depuis 50 ans un lieu de prières et de recueillement dans son cadre forestier. Ce fut aussi pendant des années un lieu de pélerinages individuels. La colline a été acquise par le Conseil général en même temps que le château en 1966.

Georges Giroud ●

Office de Tourisme du Pays de Seyssel

Des nouveautés vitaminées à l'Office de Tourisme du Pays de Seyssel

Pendant l'hiver, l'Office de Tourisme du Pays de Seyssel s'est offert une cure de nouveautés à découvrir ce printemps.

C'est d'abord le plan des Bourgs de Seyssel qui a été repensé : nouvelle couverture, plan retravaillé, accent mis sur le graphisme.

Puis des enseignes ont été posées sur la façade de l'Office de Tourisme. Financées par la Communauté de Communes du Pays de Seyssel, elles complètent le travail entrepris par la collectivité sur la signalétique.

En effet, dans un premier temps le directionnel routier, indiquant les principaux sites touristiques du Pays de Seyssel a été renforcé et amélioré avec la pose de lames sur les poteaux existants. Ensuite, des panneaux ont été installés pour les piétons afin de faciliter l'accès à l'Office de Tourisme du Pays de Seyssel à partir des centres bourgs.

La dernière étape de ce dossier a consisté en livraison d'une flamme bien utile lors d'animations ou de salons.

Enfin, l'Office de Tourisme du Pays de Seyssel va investir dans une banque d'accueil qui, livrée au printemps, permettra de mieux accueillir les visiteurs en situation de handicap.

Autre nouveauté : l'arrivée d'un nouveau photocopieur offrant la possibilité d'éditer des documents en couleurs. Ainsi, le Guide Hébergement et Restauration a changé de présentation et offre une photo de chaque hébergement référencé.

Ce service est, bien entendu, également à la disposition des associations et des habitants du Pays de Seyssel.

Rappel : l'Office de Tourisme du Pays de Seyssel assure la vente des billets des sorties proposées par Seyssel Cars.

Venez découvrir ces nouveautés à l'Office de Tourisme du Pays de Seyssel où vous serez toujours accueillis avec le sourire... mais cela n'est pas une nouveauté ! ●

Connaissez-vous bien les richesses écologiques de votre commune ?

Le territoire Clermontois a bien des richesses, inconnues pour bon nombre d'entre vous. Nous allons donc essayer de vous montrer qu'il n'y a pas besoin d'aller à l'autre bout du monde pour découvrir des espèces protégées.
Pour cela je vous conseille vivement le site internet de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
Vous y trouverez l'inventaire du patrimoine naturel national jusqu'à communal. Il s'agit des Z.N.I.E.F.F (Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique). C'est ici que sont répertoriées les richesses clermontoises.

Les ZNIEFF sont définies sous deux types :

==> ***Zones de types 1 :*** secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.

==> ***Zones de types 2 :*** grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Elles n'ont aucune portée juridique mais elles constituent un outil de connaissance primordial en matière d'aménagement du territoire. En effet, lors de l'instruction d'un PLU, il importe de prendre en compte au mieux l'existence des ZNIEFF au travers de la connaissance des enjeux et des milieux identifiés localement. Le rapport de présentation, devra comprendre une analyse de ces espaces, qui dans la majorité des cas présentent des espèces protégées. Il s'avérera nécessaire pour vérifier la compatibilité des projets d'aménagement envisagés sur ces zones, avec la réglementation sur les espèces protégées.
Nous avons la chance d'avoir deux znieff sur notre territoire, une de type 1, et une autre de type 2.

La deuxième correspond au « chaînon de la Montagne des Princes, du gros Foug et de la montagne de Cessens ». Clermont fait partie de cette grande zone qui s'étale jusqu'à Aix-les-Bains. Elle est définie comme un long chaînon montagneux coupé par le Val de Fier qui représente la vraie valeur de cette zone, avec notamment ***l'érable de Montpellier*** (espèce à tendance méditerranéenne), du ***hibou grand duc*** et du ***chamois***...

Mais c'est celle de type 1 qui nous intéresse le plus, puisqu'elle met bien en exergue la présence d'espaces et d'espèces végétales à forte valeurs patrimoniales sur deux lieux dit « Les Chaumières » et « Les Éplanais ».
Leur particularité est d'abriter une mosaïque de milieux différents : lande de genévriers, buissons spectaculaires d'aubépine, zones humides au fond des talwegs, pinède âgée sur Molinie... Elle abrite un cortège floristique très diversifié, riche en orchidées (dont treize espèces ont été recensées). Parmi ce cortège, figure deux plantes protégées : ***l'aster amelle*** et la ***laîche poilue***. Cette dernière est favorisée par une belle hêtraie, assez remarquable pour l'altitude (280 à 450 m). Le site est également remarquable par sa diversité et son attrait paysager. Ceci est un simple aperçu du descriptif disponible sur le site présenté ci-dessus.

Ces espèces sont fragiles, et elles sont encore plus mise à mal par le développement d'espèces invasives, c'est-à-dire importées par l'homme. Une d'entre elle sort du lot, et figure même parmi les 100 plus préoccupantes définies par ***l'Union internationale pour la conservation de la nature***. Il s'agit de la ***renouée du Japon***, qui est d'origine asiatique. Ce qui est préoccupant c'est qu'il y aurait, semble-t-il sa présence entre Essert et les Éplanais.
Elle est facilement reconnaissable avec sa tige creuse verte ponctuée de points rouges sombres. Leurs feuilles ovales-triangulaires atteignent une longueur de 15 à 25 cm et de petites fleurs blanches apparaissent à partir de septembre. Elle peut culminer à 3 m. Comme l'ensemble des plantes invasives, elles sont très compétitives grâce à leur rapide croissance et leur capacité à se propager. C'est ainsi qu'elles étouffent les espèces autochtones en les privant de lumières notamment. C'est d'autant plus inquiétant pour Clermont puisqu'elles se développent près des Éplanais et donc menacent la biodiversité présentée au début de l'article.

Aster amelle

Laîche poilue

Renouée du Japon

Sachez que vous pouvez protéger de façon directe votre environnement proche. Limitez l'invasion !! Si vous procédez à des coupes, ne mettez surtout pas les rémanents sur le compost de votre jardin ou dans la nature. Un rhizome de moins d'un centimètre peut suffire à contaminer un milieu sain !

J'aimerais attirer l'attention également sur les zones humides (marais, tourbières, prairies inondables...), présentes à Clermont *(voir carte)*.
Longtemps considérées comme dangereuses ou insalubres, elles ont été modifiées, parfois détruites. Pourtant, les zones humides remplissent des fonctions essentielles au maintien des équilibres écologiques et rendent des services à la collectivité. C'est pourquoi leur sauvegarde est une obligation légale qui relève de l'intérêt général. Deux fonctions sortent du lot :

- ***Fonction hydrologique***, les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles ont un pouvoir épurateur, jouant le rôle de filtre. En effet, comme des éponges, elles « absorbent » momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement, lors des périodes de sécheresse, dans le milieu naturel (rivières situées en aval). Elles diminuent ainsi l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage (basses eaux).

Phragmites

- ***Fonction biologique***, les zones humides constituent un fabuleux réservoir de biodiversité, offrant aux espèces animales et végétales, les fonctions essentielles à la vie des organismes : l'alimentation (concentration d'éléments nutritifs) ; la reproduction grâce à la présence de ressources alimentaires variées et à la diversité des habitats ; la fonction d'abri, de refuge et de repos notamment pour les poissons et les oiseaux.

Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire, la présence d'une zone humide au lieu-dit Les Charmais non loin du hameau de Botesse. *(Voir sur la carte ci jointe, la légende bleue).* Celle-ci est visible depuis la route en prenant direction Annecy, en contre bas à gauche de la route. Il faut savoir que ce marais constitue l'une des principales sources de la Morge, qui se jette dans le Fier au niveau de Vallières. Elle est constituée principalement d'une roselière (phragmite), caractéristique de ce milieu. Celle-ci est menacée par une peupleraie (peuplier blanc). C'est une espèce d'arbre qui apprécie les milieux relativement humides, et qui a une forte croissance. Ils sont généralement plantés à ce titre. Le point négatif est que son développement a tendance à assécher à terme le sol et faire disparaître le marais. Autre danger, pour les zones humides : le drainage. Celui-ci consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau gravitaire du sol à la suite de précipitation (sol alors inexploitable au niveau agricole). C'est ainsi qu'on peut faire disparaître facilement un marais, comme ce qui s'est passé pour la deuxième zone matérialisée sur la carte (au niveau du chef-lieu). Il y a 10 ans il y avait encore une jolie petite zone humide. Le drainage nécessaire aux constructions et le développement d'une peupleraie ont eu raison de celle-ci. Ayons conscience que tout ce qui disparaît ne reverra sûrement pas le jour...

J'ai essayé de faire simple pour vous montrer que chez vous aussi, l'espace naturel est exceptionnel. Pas besoin d'aller sur les îles du Galápagos pour voir des espèces rares ou en voie de disparition.

Clément Clavioz

Schéma d'assainissement

Ce document a mobilisé les élus du Conseil Communautaire tout au long de l'année 2012 ; il a été validé par l'ensemble des élus de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel (CCPS).
Même si certains points de ce schéma nous interpellent quant au développement de notre commune, nous ne pouvons que l'appliquer !!
Ce schéma d'assainissement consultable en mairie annule et remplace celui de 2003.

DIVERS

Obligation de déclaration des lieux de détention des équidés

Depuis le 25/07/2010, tout détenteur d'équidé(s) a l'obligation de se déclarer auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation, en précisant le(s) lieu(x) de stationnement d'équidé(s) dont il est responsable (décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010). Cette démarche a pour but de renforcer la veille sanitaire en France. Un délai de 6 mois est prévu pour que les détenteurs d'équidé(s) réalisent leur déclaration sur Internet ou par courrier.

Qui est concerné : la déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- **Sur internet :** Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site.
  Accès direct : **http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html**
- **Par papier :** Le détenteur renvoie le formulaire joint à ce mail ou disponible sur demande au SIRE
  Tél. 08 11 90 21 31 – mail : info@ifce.fr
  Adresse : Route de Troche - BP3 - 19231 Arnac Pompadour Cedex

Bureau traçabilité - SIRE
Institut français
du cheval et de l'équitation
Ligne accueil : 0811.90.21.31
(9 h - 17 h au prix d'un appel local)
Fax : 05 55 97 10 40
http://www.haras-nationaux.fr
consultez la page détenteurs d'équidés dans l'espace « Démarches SIRE » de notre site.
Vous y trouverez toutes les informations complémentaires.

Plantations et déchets verts

L'élagage et l'abattage des arbres et haies : Une obligation pour la sécurité des usagers de la route.

Pour des raisons de sécurité, il incombe aux propriétaires de haies de les tailler afin que celles-ci ne gênent pas la visibilité des usagers de la route. Ainsi, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies publiques doivent être coupés.

Toute plantation doit avoir

- **une distante minimale de 0,50 mètres** de la limite séparative du terrain voisin (distance mesurée à partir du milieu du tronc),
- **une hauteur maximum de 2 mètres,** à moins que l'arbre soit planté à une distance d'au moins 2 mètres de la limite des propriétés.
- **aux carrefours des routes,** la hauteur des haies ne peut pas excéder 1 mètre au dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces carrefours.

Chaque propriétaire a une obligation d'entretien : les branches qui avancent sur le domaine public ou la voie communale, doivent être coupées à l'aplomb de celle-ci. Après maints rappels infructueux, le maire peut prescrire toute mesure de sureté exigée par les circonstances en faisant intervenir une entreprise afin d'exécuter les travaux qui seront facturés au propriétaire.

En ce qui concerne les déchets végétaux issus des élagages, tontes, tailles de haies, il est strictement interdit de les brûler à l'air libre (arrêté préfectoral – amende de 450 euros), ceci occasionnant pollution et gêne pour le voisinage.

Les forages domestiques

En France, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation, pour les particuliers, de déclarer en mairie les forages domestiques, existants ou futurs (un forage domestique est un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine, individuel ou collectif, destiné à capter une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille).

Une déclaration des forages domestiques, pourquoi ?

L'obligation de déclarer un forage domestique est une mesure qui vise à renforcer la protection du milieu naturel. Elle répond tout à la fois à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique. La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger.

À l'inverse de l'eau fournie par le réseau public de distribution d'eau, l'eau provenant des forages domestiques ou de toute autre ressource ne fait pas l'objet d'un suivi sanitaire. Il faut donc s'assurer qu'aucune pollution ne vienne contaminer le réseau public de distribution d'eau potable. C'est pourquoi la loi a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler les réseaux intérieurs de distribution d'eau.

En conséquence, le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2003 impose à tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique (prélèvement d'eau inférieur ou égal à 1000 m^3/an, comme défini à l'article R 214-5 du code de l'environnement) de déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie (formulaire Cerfa 13837-01). C'est donc une obligation réglementaire depuis le 1er janvier 2009 pour les nouveaux ouvrages et depuis le 31 décembre 2009 pour les ouvrages existants, que l'ouvrage soit utilisé ou non, et ce même s'il est déjà déclaré au titre du code minier.

Site : **www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr.**

LES ARTISANS

Pascal DELCUSE *Traitement de l'air*
Chaudronnerie
Chef-lieu
Tél. 04 50 69 63 55 - Fax 04 50 69 42 49
DERM Etude Réalisation Maintenance Traitement d'air

Ferme Équestre L'ESCAPADE
Agnès LAMBERT Le Clôset - Tél. 04 50 69 41 11
Pension pour chevaux

MSBM - Multi Services Bâtiment Matériel
André TISSOT La Blangelée - Tél. 04 50 69 60 63
Auto-entreprise de maintenance et d'aménagement

EXAM CABINET D'EXPERTISE AUTO+MOTO

Luc BAYETTO
Le Clôset Tél. 06 20 64 17 11
Cabinet d'expertise automobile

Antoine HUDRY
Chef-lieu
06 08 86 01 07 / 04 50 69 41 42
PHOTOVOLTAIQUE74
Énergie solaire Électricité
www.photovoltaique-74.fr

GAEC LE CHAMPENOIS
Gilles DUCLOS Vorcier - Tél. 04 50 32 22 74
Vente volailles, viande, produits fermiers

EXAL Transports Alain MUGNIER
Sur les Roches Tél. 06 09 20 57 67
Messagerie express

Serge PASSERAT ***Paysagiste*** ***Légumes bio***
Esserts
Tél. 04 50 69 69 17 / 06 12 50 19 02

SEG SARL TARDY Eric
Risoud Tél. 04 50 69 68 47
Casse automobile - Réparations - Carrosserie

Daniel COUDERT
Chef-lieu
Tél. 04 50 69 46 50
Parqueteur

Jean-Jacques PETIT
Risoud - Tél. 04 50 69 49 41
Menuiserie - Ébénisterie
Agencement

TARTIFLAT
L'atelier du fondu savoyard de flats qui ont la patate

Entretien, Restauration, Transformation, Préparation de flat-twins BMW

Achat, vente de pièces et motos

tartiflat@free.fr
06 60 66 82 26
3, route de Genève

CONFORT ENERGIE
TEL. 04 50 69 42 05
CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES
PLOMBERIE - SANITAIRE
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
SPÉCIALISTE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
WWW.CONFORTENERGIE.COM
Paul ORSET Senoy

R-T-M
MOTO - QUAD - SCOOTER
Ventes Pièces
Accessoires Équipements
Entretien Réparation Préparation
Toutes marques
Cross Enduro Trail Trial Dirt Route Piste
Stunt Custom Supermoto
Le Mongex
Tél. 04 50 77 22 61
r-t-m@orange.fr

Stéphane Héritier
Vigneron paysan
Chef-lieu
04 50 69 66 45
heritier.stephane@wanadoo.fr
Roussette de Savoie cru Frangy
Roussette de Savoie
Méthode traditionnelle « brut »
Rosé
Mondeuse
Gamay

À NOTER

Règles de bon voisinage

La vie en société implique le respect de certaines règles de « savoir vivre » dont beaucoup sont dictées par le bon sens et un élémentaire civisme : respect des autres, respect des espaces publics et privés…

Est-il réellement nécessaire de dépenser l'argent du contribuable dans des tâches répétées plus que nécessaires ?. Imaginons une rue sans déjection canine au milieu du trottoir, des sacs à ordures bien triés et déposés correctement dans les bacs adéquats, des bouteilles déposées dans les bacs et non à côté, etc. Dans cette supposition, l'agent communal aurait tout loisir de ramasser les feuilles mortes, et autres déchets naturels, désherber, vider les poubelles. Toutes ces tâches qui font partie de sa mission.

La commune appartient à tous ses usagers. Chacun de nous participe (positivement ou négativement) à l'entretien ou à la dégradation du bien commun. Il nous appartient à nous citoyen de se responsabiliser à minima afin de cohabiter dans un environnement sain et civilisé.

En matière d'environnement et de cadre de vie, les négligences ne sont pas tolérables, elles peuvent même faire l'objet de sanctions.

Les dépôts de déchets, même verts, ont un impact sur nos ruisseaux !

Il est fréquent de constater des dépôts de déchets verts à proximité des ruisseaux.

Ces dépôts ne sont pas sans impact :

Qui dit ***matière organique*** dit ***décomposition*** ! La décomposition des déchets verts va provoquer l'apparition en grand nombre de microorganismes décomposeurs qui vont ***épuiser l'oxygène de l'eau*** au détriment de toute la faune présente, c'est le phénomène d'***eutrophisation***. Il amplifie également le colmatage du fond du lit et la turbidité de l'eau, dégradant ainsi le milieu.

De plus, les dépôts (notamment les déchets de tonte) laissent couler des « jus » qui polluent plus ou moins fortement les sols, les cours d'eau et les nappes souterraines.

Les dépôts de déchets verts ont donc un impact sur nos cours d'eau surtout sur les plus modestes qui ont un faible débit (faible dilution de la pollution) sans parler des nuisances olfactives et visuelles.

Que faire des déchets verts ?

Ils doivent être évacués à la déchetterie de Seyssel.

Les composter à une distance respectable de tout cours d'eau.

www.rivières-usses.com

Animaux domestiques

Il est rappelé aux propriétaires de chiens que ces derniers doivent être impérativement tenus en laisse et ne doivent pas errer seuls, qu'ils ne doivent pas causer de nuisance par leurs aboiements, de jour comme de nuit.

Un chien est considéré en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Par ailleurs, il convient de respecter les lieux où leur présence est interdite et de ramasser leurs déjections.

Ne faisons pas subir aux autres ce que nous-mêmes n'aimerions pas avoir à supporter.

Recensement des jeunes

Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité afin de se faire recenser dans le mois de leurs 16 ans.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour tout diplôme scolaire, professionnel ou encore pour s'inscrire aux cours de conduite.

Inscription sur les listes électorales

Pour voter en 2014 (élections municipales), vous devez vous inscrire avant le 31 décembre 2013 sur les listes électorales de la commune.

Vous pouvez vous inscrire en mairie : munissez-vous de votre carte d'identité valide et d'un justificatif de domicile. Nous vous proposons également un nouveau service qui vous permet de vous inscrire en ligne :

rendez-vous sur le site internet **www.mon.service-public.fr**

Incivilités

La commune est amenée régulièrement à constater des actes d'incivilité, vols de fleurs, panneaux de rue abîmés, dégradation de véhicules privés. Ces incivilités dérangent et inquiètent. Des plaintes ont été déposées.

Nous rappelons que dégrader un édifice public est un délit prévu par l'article 322-2 du code pénal (peine d'emprisonnement et amende).

Alors avant de commettre l'irréparable réfléchissons et adoptons un comportement citoyen.

Nuisances sonores

Dans les propriétés privées, tout bruit gênant de nature à porter atteinte à la tranquilité du voisinage, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Ce n'est pas l'heure qui fait l'interdiction, c'est la puissance, la durée et éventuellement la répétition du bruit qui est sanctionnable ! Chacun a le droit de vivre en paix, même avant 22 heures.

Le stationnement ou l'arrêt prolongé de tout véhicule ne doit pas être source de nuisances sonores pour le voisinage.

Nouveau médecin

Désormais notre canton dispose de trois médecins depuis l'arrivée du docteur MIHU, en exercice depuis le 24 septembre 2012.

Docteur Eric DOCHE
Quai du Rhône Seyssel 01

Docteur Viorica CURELARIU
Port Galatin, Seyssel 74

Docteur Nicolae MIHU
rue de Méral, Seyssel 74
(ancien cabinet du Dr Couzon).

LE CLERMONTOIS